

BILAN ACTIF

	Brut	Amortissements et dépréciations	Net au 30/11/2023	Net au 30/06/2023
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Fonds Commercial				
Autres immo.incorp.,avances & acptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	89 153	83 008	6 144	6 866
Installations tech., matériels, outillage				
Autres immobilisations corporelles	39 721	24 378	15 343	17 162
Immo. en cours, avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres immobilisations financières	9 621		9 621	9 621
Total	138 494	107 386	31 108	33 649
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières,approvisionnements				
En cours de production				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	11 848		11 848	9 891
Créances				
Clients et comptes rattachés	67 576		67 576	361 493
Fournisseurs débiteurs				
Personnel				
Etat, impôts sur les bénéfices	129 083		129 083	
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	16 059		16 059	38
Autres créances				807
Divers				
Avances & acptes versés/commandes				
Valeurs mobilières de placement	395 876		395 876	911 681
Disponibilités	24 392		24 392	115 835
Total	644 834		644 834	1 399 744
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	2 713		2 713	286
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remb. des obligations				
Ecart de conversion et diff. d'évaluation - Act				
Total	2 713		2 713	286
TOTAL ACTIF	786 041	107 386	678 655	1 433 679

certifié conforme 

SAS A2J INFORMATIQUE

BILAN PASSIF

	Net au 30/11/2023	Net au 30/06/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	155 000	155 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	15 500	15 500
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	70 581	402 316
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	206 924	318 266
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total	448 005	891 081
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	3 759	3 759
Provisions pour charges		
Total	3 759	3 759
DETTES		
Emprunts obligataires		
Autres emprunts		
Découverts, concours bancaires		
Associés et dettes financières diverses	686	986
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	110 760	6 675
Dettes fiscales et sociales :		
. Personnel	23 644	30 382
. Organismes sociaux	12 261	26 331
. Etat, impôts sur les bénéfices		51 796
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	15 252	61 765
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres dettes fiscales et sociales	5 243	6 634
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Total	167 846	184 569
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	59 045	354 269
Ecart de conversion et diff. d'évaluation - Passif		
TOTAL PASSIF	678 655	1 433 679

A2J INFORMATIQUE
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 155 000 €
Siège social : 120 ALLEE DES BARTAVELLES
84320 ENTRAIGUES-SUR-LA -SORGUE
R.C.S AVIGNON 334 380 409

RESOLUTION D'AFFECTATION VOTEE LORS DE LA REUNION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 27 mai 2024

DEUXIEME DECISION

L'associée unique et président décide d'affecter et de répartir le résultat de l'exercice 206 923.69 € de la façon suivante :

La somme de 200 000.00 €

A titre de dividendes à l'associée unique

Soit 400 € par action

Et le solde, soit la somme de 6 923.69 €

En totalité au compte « autres réserves », créateur, qui,
Après affectation, sera créateur à hauteur de 77 505.06 €.

Le dividende sera mis en paiement au siège social en mai 2024.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice social clos le 30 novembre 2023 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 200 000 €, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

La S.A.S CORE DEVELOPPEMENT
Représentée par M Edouard CORNU



A2J INFORMATIQUE
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 155 000 €
Siège social : 120 ALLEE DES BARTAVELLES
84320 ENTRAIGUES-SUR-LA -SORGUE
R.C.S AVIGNON 334 380 409

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 27 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 27 mai, à treize heures.

La société « CORE DEVELOPPEMENT » associée unique, représentée par CAPEV son président, représentée elle-même par Monsieur Edouard CORNU, représentant légal de ladite société, et Présidente de la **SASU A2J INFORMATIQUE** au capital de 155.000 €, divisé en 500 actions de 310 € chacune, fait les déclarations suivantes en vue de l'établissement du procès-verbal de l'associée unique devant statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation des comptes de l'exercice clos le **30 novembre 2023**,
- Approbation desdits comptes et conventions, quitus au Président,
- Affectation du résultat,
- Pouvoirs en vue des formalités ;

Le président dépose à l'assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 30 novembre 2023.
- le texte des résolutions proposées.

L'associée unique a pris les décisions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE DECISION

L'associée unique, après présentation des comptes de l'exercice clos le **30 novembre 2023**, approuve ces comptes, tels qu'ils ont été présentés et se soldant par un bénéfice de 206 923.69€. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

L'associée unique approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés (art 39.4 du CGI) s'élevant à 0 euros et l'impôt correspondant s'élevant à 0 euros

DEUXIEME DECISION

L'associée unique et président décide d'affecter et de répartir le résultat de l'exercice 206 923.69 € de la façon suivante :

La somme de 200 000.00 €

A titre de dividendes à l'associée unique

Soit 400 € par action

Et le solde, soit la somme de 6 923.69 €

En totalité au compte « autres réserves », créateur, qui,

Après affectation, sera créateur à hauteur de 77 505.06 €.

Le dividende sera mis en paiement au siège social en mai 2024.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice social clos le 30 novembre 2023 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 200 000 €, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

TROISIEME DECISION

L'associé unique et président prend acte des conventions suivantes qui ont été conclues par lui durant l'exercice écoulé :

- Prise en charge des frais de personnel commerciaux – animation et mandat social à hauteur de 47 532.51 € et de prestations liées au rachat à hauteur de 50 000 € de CORE DEVELOPPEMENT à A2J INFORMATIQUE,

QUATRIEME DECISION

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à quatorze heures cinquante.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé, après lecture par l'associée unique.

La S.A.S CORE DEVELOPPEMENT
Représentée par M Edouard CORNU

